COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

POLITIQUE 41 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES

41-1 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE BIOAGROPOLIS, BUDGET ANNEXE GESTION LOCATIVE BÂTIMENTS BIOTECHNOLOGIES ET BUDGET ANNEXE BIODIVERSITÉ ET PAYSAGES

Comme le prévoit la réglementation comptable et budgétaire M52, il convient de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020.

S'il est excédentaire, l'Assemblée délibérante peut l'affecter en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement.

1) Affectation du résultat 2020 du budget principal :

Le compte administratif 2020 fait apparaître, après intégration des mouvements réels et d'ordre :

- un excédent de la section de fonctionnement de 115 112 696,89 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de 104 843 941,81 €.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il ressort un résultat positif au budget principal de 10 268 755,08 €.

Le résultat cumulé excédentaire de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde en excédents de fonctionnement reportés (ligne codifiée 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

Aussi, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 115 112 696,89 € de la façon suivante :

- 104 843 941,81 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- le solde de 10 268 755.08 € au financement de la section de fonctionnement.

2) Affectation du résultat 2020 du budget annexe Bioagropolis :

Le compte administratif 2020 du budget annexe Bioagropolis fait apparaître :

un excédent de financement de la section d'investissement de 27,14 €

Aussi, je vous propose d'affecter cet excédent d'investissement de 27,14 € en recettes d'investissement (ligne codifiée 001) du budget annexe.

3) <u>Affectation du résultat 2020 du budget annexe Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies</u>:

Le compte administratif 2020 du budget annexe Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies fait apparaître :

- un excédent de financement de la section d'investissement de 60 615,04 €

Aussi, je vous propose d'affecter cet excédent d'investissement de 60 615,04 € en recettes d'investissement (ligne codifiée 001) du budget annexe.

4) Affectation du résultat 2020 du budget annexe Biodiversité et paysages :

Le compte administratif 2020 du budget annexe Biodiversité et paysages fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 7 166 555,05 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de 2 940 643,22 €.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il ressort un résultat positif au budget annexe de 4 225 911,83 €.

Aussi, je vous propose d'affecter ce solde de 4 225 911,83 € en excédents de fonctionnement reportés (ligne codifiée 002) du budget annexe.

Concernant ce budget annexe, il a été constaté à l'issue de l'exercice 2020 que plusieurs dépenses d'intervention sur des sites naturels comptabilisées en section d'investissement pour un montant total de 190 620,90 € auraient dues être imputées en section de fonctionnement.

Conformément aux modalités permettant de régulariser des écritures erronées sur exercices antérieurs précisées dans l'instruction budgétaire et comptable M52, il est donc proposé de procéder à la correction correspondante par opération non budgétaire de la manière suivante :

- ✓ Crédit au compte 2128 d'un montant de 190 620,90 €
- ✓ Débit au compte 1068 d'un montant de 190 620,90 €

En conclusion, je vous propose:

1) Pour le budget principal

- - 104 843 941,81 € pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
 - 10 268 755,08 € en excédents de fonctionnement reportés.

▶ d'inscrire les crédits suivants en décision modificative n° 1 2021 :

- 104 843 941,81 € en recettes d'investissement au chapitre 1068,
- 10 268 755,08 € en recettes de fonctionnement sur la ligne codifiée 002.

2) Pour le budget annexe Bioagropolis :

De la contraction d'investissement d'un montant de 27,14 € au financement de la section d'investissement du budget annexe.

- ▶ d'inscrire les crédits suivants en décision modificative n° 1 2021 :
 - 27,14 € en recettes d'investissement sur la ligne codifiée 001.

3) Pour le budget annexe Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies :

\(\rightarrow \) d'affecter le résultat d'investissement d'un montant de 60 615,04 € au financement de la section d'investissement du budget annexe.

→ d'inscrire les crédits suivants en décision modificative n° 1 2021 :

- 60 615,04 € en recettes d'investissement sur la ligne codifiée 001.

4) Pour le budget annexe Biodiversité et paysages :

- 2 940 643,22 € pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- 4 225 911,83 € en excédents de fonctionnement reportés.

d'inscrire les crédits suivants en décision modificative n° 1 2021 :

- 2 940 643,22 € en recettes d'investissement au chapitre 1068,
- 4 225 911,83 € en recettes de fonctionnement sur la ligne codifiée 002.

▶ de procéder à la régularisation d'écritures erronées sur l'exercice 2020 portant sur la comptabilisation de dépenses en section d'investissement qui auraient dues être imputées en section de fonctionnement selon l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- ✓ Crédit au compte 2128 d'un montant de 190 620,90 €
- ✓ Débit au compte 1068 d'un montant de 190 620,90 €

LE PRESIDENT

Jean-Luc CHENUT